

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Food Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8160-140058/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client W8160-14-0058	Date 2015-08-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-650-6605	
File No. - N° de dossier KIN-4-42173 (650)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-11	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rombough, Lori	Buyer Id - Id de l'acheteur kin650
Telephone No. - N° de téléphone (613) 545-8061 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8160-140058/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8160-14-0058

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

KIN-4-42173

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

voir ci-joint

MODIFICATION N°007

SUPPRESSIONS ET INSERTIONS

#1. Refer: Closing Date/Time

Delete: In its Entirety

Insert: Closing Date/Time

Solicitation Closes at - 02:00 PM, 11 Septembre 2015

#2. Sous: PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dans: 1.2 Sommaire

Supprimer:

(ii) Les travaux doivent être réalisés durant la période de la date d'attribution au 31 Juillet 2018 et inclut l'option irrévocable de prolonger la durée de la Contrat par jusqu'à deux périodes supplémentaires.

Insérez:

(ii) Les travaux doivent être réalisés durant la période du 01 Janvier 2016 au 31 Decembre 2018 et inclut l'option irrévocable de prolonger la durée de la Contrat par jusqu'à deux périodes supplémentaires.

#3. Sous: PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Dans: 7.4.1 Période du contrat

Supprimer: Les travaux doivent être réalisés durant la période de la date d'attribution au 31 Juillet 2018.

Insérez: Les travaux doivent être réalisés durant la période 01 Janvier 2016 au 31 Decembre 2018.

#4. Sous: ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT

Dans: Périodes de prix

Supprimer:

Année 1 – de la date d'attribution au 31 juillet 2016

Année 2 – Du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017

Année 3 – Du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018

Année 4 (première période d'option) – Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

Année 5 (deuxième période d'option) – Du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020

Insérez:

Année 1 – Du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Decembre 2016

Année 2 – Du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Decembre 2017

Année 3 – Du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Decembre 2018

Année 4 (première période d'option) – Du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Decembre 2019

Année 5 (deuxième période d'option) – Du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Decembre 2020

#5. Sous: la pièce jointe 1 de la partie 4

Supprimer:

Année 1 – de la date d'attribution au 31 juillet 2016

Année 2 – Du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017

Année 3 – Du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018

Année 4 (première période d'option) – Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

Année 5 (deuxième période d'option) – Du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020

Insérez:

Année 1 – Du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Decembre 2016

Année 2 – Du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Decembre 2017

Année 3 – Du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Decembre 2018

Année 4 (première période d'option) – Du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Decembre 2019

Année 5 (deuxième période d'option) – Du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Decembre 2020

#6. SOUS: ANNEXE « D » - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Dans: D2. Assurance tous risques des biens

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance « tous risques » pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle, et dont le montant de la protection ne doit pas être inférieur à 5208000.00\$. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante: *coût de remplacement (nouveau)*.

1. Demandes d'indemnité : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.
2. La police d'assurance tous risques des biens doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - b. Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
 - c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par la Défense nationale (MDN) et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.